

Agenda 21 local de la Ville de Vincennes

Carte d'identité de la collectivité

>> **Maire :** Laurent LAFON

>> **Population :** 48 955

>> **Département :**

Val-de-Marne (94)

>> **Intercommunalité :**

Pas d'appartenance à une structure intercommunale

Contexte local :

Territoire totalement urbanisé et très dense, limitrophe de Paris et du Bois de Vincennes.

Date d'engagement dans la démarche :

17 décembre 2008

>> **Vote du plan d'action :**

14 décembre 2010

>> **RECONNU** « Agenda 21 local France » lors de la 6^{ème} session de l'appel à reconnaissance du Ministère (2012)

>> Pilotage de l'Agenda 21

- Élués en charge : **Odile SEGURET**, adjointe au maire déléguée au développement durable et à l'attractivité du territoire et **Anne MONIN**, conseillère municipale à l'éco-citoyenneté.
- Création d'une Cellule développement durable au sein des services municipaux.

>> Contexte pré Agenda 21

Le conseil municipal avait adopté en juin 2006 la Charte pour une administration éco-responsable : un document visant à réduire l'impact des activités de l'administration sur l'environnement, en intégrant systématiquement cette préoccupation à son fonctionnement. En matière d'environnement, pour que le développement soit durable, l'effort doit l'être aussi... La Ville a donc souhaité aller plus loin et décliner son action en un Agenda 21 afin d'étudier l'ensemble des projets municipaux à la lumière des différentes dimensions du développement durable.

>> Accompagnement

- Appui par un bureau d'études

>> Financement

- Conseil régional d'Île-de-France.

>> Diagnostic partagé

Le diagnostic a révélé 5 défis majeurs à relever pour tendre vers un développement durable à Vincennes :

- Comment développer le dialogue, l'échange et l'exemplarité ?
- Comment assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous, dans une ville attractive qui rajeunit ?
- Comment consommer et produire de façon responsable dans une ville dynamique et animée ?
- Comment lutter contre le changement climatique et relever le défi énergétique dans une ville compacte, patrimoniale et mobile ?
- Comment préserver les ressources naturelles et la biodiversité dans une ville dense et peuplée ?



>> Stratégie

5 axes structurants pour faire de Vincennes une ville durable ...

- **à partir de son patrimoine bâti** : la construction et la réhabilitation durable des opérations publiques, l'adaptation des logements privés, sociaux, anciens ou dégradés, l'adaptation de l'offre de logement et la diversité des locaux commerciaux...
- **à partir de ses espaces de nature et de ses espaces collectifs** : l'incitation à la pratique des mobilités douces, des transports en communs, la trame verte, les espaces non bâtis...
- **à partir des solidarités, des coopérations et de son rayonnement** : la solidarité sociale, inter-générationnelle, l'économie sociale et solidaire, le tissu économique vincennois, le sport et le tourisme, la coopération décentralisée...
- **par l'élaboration d'un plan santé-environnement** : la lutte contre les pollutions et les nuisances à l'intérieur des bâtiments et dans l'espace public, l'amélioration des connaissances...
- **à partir des pratiques et des contraintes de chacun et de l'engagement de tous** : la sensibilisation, les déchets, la participation de tous...

>> Plan d'actions

Le plan d'actions, adopté par le Conseil municipal en décembre 2010, est composé de 128 actions.

Quelques actions phares de l'Agenda 21 :

- Action 1 : Tendre vers un programme pluriannuel d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments municipaux
- Action 2 : Construire et réhabiliter de façon exemplaire les futurs équipements publics
- Action 23 : Faciliter les déplacements doux : piétons, vélos, personnes à mobilité réduite...
- Action 31 : Oeuvrer en faveur de la biodiversité (installer des ruches, des nichoirs, élaborer un atlas de la biodiversité vincennoise)
- Action 43 : Ouvrir une Maison de la solidarité afin de mieux accueillir et orienter la population sur les aides

>> Concertation

La concertation pour l'élaboration de l'Agenda 21 s'est articulée autour de 3 instances :

- ✳ **Ateliers 21** : rencontres en petits groupes autour de thèmes précis.
- ✳ **Forums 21** : réunions publiques permettant de présenter les travaux des ateliers, points d'étapes.
- ✳ **Comité 21** : comité consultatif d'experts et d'acteurs issus du monde associatif et socio-économique qui suit et alimente la démarche.

Environ 350 personnes ont contribué à l'élaboration de l'Agenda 21, que ce soient les organisations partenaires, les Vincennois, les élus ou les services de la ville. Au total, près de 2 200 personnes ont été associées de près à la démarche (4,6% des Vincennois) et sensibilisés à la démarche Agenda 21, par :

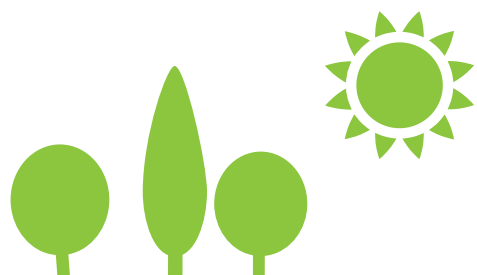
- la semaine Objectif 21,
 - des formations spécifiques,
 - le Forum 21 (4 rendez-vous pendant l'année),
 - les Ateliers 21 (4 sessions également),
 - les rencontres de quartier, les expositions libres, les banderoles de rues, etc.
- Ces chiffres ont été calculés en fin de phase diagnostic (avril 2010)

La Ville a défini une charte de la concertation, lien : <http://www.vincennes.fr/content/download/14323/211785/file/concertation-modedemploi.pdf>

Par ailleurs, la Ville a créé un Comité consultatif développement durable chargé de suivre régulièrement la mise en place des différentes actions de l'Agenda 21.

- existantes (sociales, à destination des seniors et des personnes en situation de handicap)
- Action 64 : Lancer un appel à projet à destination des associations pour repérer et soutenir financièrement leurs initiatives
- Action 95 : Mettre en place un Plan de prévention du bruit
- Action 96 : Mettre en place un dispositif d'alerte des populations les plus fragiles pendant les pics de pollution de l'air
- Action 107 : Poursuivre l'organisation d'une semaine du développement durable
- Action 109 : Accompagner les démarches d'éducation au développement durable des plus jeunes (en particulier les démarches Éco-École)
- Action 120 : Favoriser le compostage (mise à disposition de composteurs individuels, expérimentation de compostage collectif)
- Action 126 : Mettre en place un Comité consultatif Développement durable
- Action 128 : Mettre en œuvre la Charte 21 de la ville

À ce dispositif s'ajoute également la démarche menée au sein des services municipaux auprès de l'ensemble des agents, formalisée par la Charte 21, volet interne de l'Agenda 21...



Suivi, évaluation

Un suivi régulier de l'Agenda 21 est effectué chaque année pour favoriser l'avancement des actions engagées et mobiliser les partenaires.

À cet égard, une fois par an, la Cellule développement durable collecte auprès de chaque porteur d'actions les indicateurs renseignés pour centraliser les informations remontant des différents services et mettre en avant les principales tendances. Une première évaluation de l'Agenda 21 vincennois sera réalisée en 2013, car ce dernier se veut résolument évolutif.

Pour aller plus loin

CONTACT :

Eugénie EL CHARAFFI
Chargée de mission Agenda 21
Cellule développement durable
agenda21@vincennes.fr
01 43 98 69 93

PAGE DÉDIÉE À L'AGENDA 21 :

<http://www.vincennes.fr/Cadre-de-vie/Developpement-durable/Agenda-21>

Diagnostic de l'Agenda 21 en téléchargement :

<http://www.vincennes.fr/content/download/21617/308492/file/Diagnostic%20Agenda%2021%20Vincennes%202010.pdf>

La Stratégie de l'Agenda 21 en téléchargement :

<http://www.vincennes.fr/content/download/21627/308635/file/Forum21-26%20mai%202010.pdf>

L'Agenda 21 en détail (fiches actions...) en téléchargement :

<http://www.vincennes.fr/content/download/23844/338595/file/Vincennes%20Agenda21%20janvier2011.pdf>

La synthèse de l'Agenda 21 en téléchargement :

<http://www.vincennes.fr/content/download/24544/346708/file/Vincennesagenda21synthese.pdf>